

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
13/12/2022

Dossier complet le :
10/01/2023

N° d'enregistrement :
2023-6625

1. Intitulé du projet

Réaménagement et développement du camping du Pont Romain à Yvré l'Evêque (72)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DU MANS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LE FOLL STEPHANE, maire

RCS / SIRET

2 1 7 2 0 1 8 1 3 0 0 0 1 1

Forme juridique commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage.	a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs. installation des 7 nouveaux bungalows dans la partie existante et 20 nouveaux bungalows dans la partie extension. Total maximum de 108 emplacements et d'habitations légères de loisirs

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au réaménagement de la partie existante du camping Le Pont Romain situé au 1 Chemin de Réveillon à Yvré-l'évêque (72530) ainsi que l'aménagement de son extension. Le projet sera divisé en 2 tranches :

- 1ère tranche : travaux de VRD et de paysage, installation des 7 nouveaux bungalows dans la partie existante et 10 nouveaux bungalows dans la partie extension
- 2ème tranche : installation des 10 bungalows restants dans la partie extension.

4.2 Objectifs du projet

Le plan de développement permet de garder la clientèle actuelle avec des prix attractifs tout en allant en chercher une nouvelle clientèle grâce à des locatifs plus haut de gamme qui viendront compléter l'offre et à de nouveaux services.

Ainsi, le projet s'articule autour :

- d'un réaménagement et développement du parc de locatifs (zone nord) dans un environnement paysagé de qualité (plantations, enfouissement des lignes électriques),
- d'un renforcement de l'offre de services à travers notamment la couverture de la piscine et la création d'un espace bien-être spa,
- de la création de liaisons vers l'extérieur, notamment vers l'Huisne et le Boulevard Nature,
- de l'agrandissement du parking extérieur (passage de 13 places à 20 places, hors projet), en contrepartie de la valorisation en emplacement des parkings intérieurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se diviseront en deux phases :

La 1ère phase comportera tout les travaux de VRD, de plantation, la pose et le raccordement des nouveaux bungalows prévus dans la partie existante et de 10 nouveaux bungalows dans la partie extension.

La 2ème phase ne comportera que la pose et le raccordement des 10 bungalows restants dans la partie extension (toute la partie VRD ayant déjà été réalisé et mise en attente de la pose).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le camping du Pont Romain propose déjà un certain nombre de services, grâce à des équipements tels que la piscine (de 2 bassins, piscine et pataugeoire), une salle d'activités avec espace snack adossé, et un espace d'accueil comprenant un accueil vélo. Afin d'étendre à l'ensemble des périodes d'ouverture du camping l'utilisation de la piscine, Le Mans Métropole s'est engagé, à la demande du délégataire dans le cadre de la DSP 2021-2030, à couvrir la piscine. Un espace bien-être sera aménagé à proximité de la piscine. Le site pourra après aménagement accueillir un maximum de 570 personnes. A titre d'exemple, le camping sera ouvert du 10 mars au 12 novembre 2023.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager et dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubriques 2.1.5.0 pour la gestion de seaux pluviales et 3.2.2.0 pour l'implantation en lit majeur de l'Huisne)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le terrain à aménager couvre une surface de 34 291 m ² : 24 796 m ² de camping existant réaménagé et 9 495 m ² d'extension	Surface totale de 34 291 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

YVRE L'EVEQUE - 72530 - Camping Le Pont Romain situé au 1 Chemin de Réveillon

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 27 ' 94 " 42 Lat. 48 ° 01 ' 91 " 14

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autoroute A28 positionnée à 900 m à l'ouest du site d'étude. RD314 positionnée à 800 m au sud du site. Le site n'est pas impacté par les nuisances sonores
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sondages pédologiques réalisés n'ont montré aucune zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extrémité ouest du projet située en zone inondable de l'Huisne : R4 - zone d'aléas faibles et modérés des secteurs naturels (arrêté préfectoral du 20 décembre 2019). Cote des Plus Hautes Eaux Connues (T=100ans) : 51,25 m NGF au nord du projet (parcelle ZR50) et environ 51,07 m NGF au sud du projet (parcelle ZV14). Le niveau moyen du camping est d'environ 51,50 -51,30 m NGF approuvé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence du captage AEP du Mans à 2 km à l'aval du projet (prélèvement dans l'Huisne)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau potable dans l'Huisne pour alimenter 27 bungalows supplémentaires
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront infiltrée en totalité sur place
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux d'apport pour les travaux de VRD (revêtement de chaussée, sable pour tranchée...) mais volumes très modestes du fait de la taille des travaux (environ 75 m linéaires de voirie créée)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension est implantée sur une parcelle agricole. Tots les arbres existants et les haies sont conservés. Le projet prévoit d'importantes plantations sur la partie du camping existante et sur l'extension.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plus de 5 km du site de la vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan (code : FR5200647), sans lien hydraulique

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emprise de 9450 m ² de parcelle agricole pour l'extension du camping. Travaux de VRD très légers et réversibles, tout comme les bungalows démontables
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de l'agglomération mancelle : Extrémité ouest du projet située en zone inondable de l'Huisne : R4 - zone d'aléas faibles et modérés des secteurs naturels (arrêté préfectoral du 20 décembre 2019). Cote des Plus Hautes Eaux Connues (T=100ans) : 51,25 m NGF au nord du projet (parcelle ZR50) et environ 51,07 m NGF au sud du projet (parcelle ZV14). Le niveau moyen du camping est d'environ 51,50 -51,30 m NGF
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Accueil jusqu'à 570 personnes sur site. Création de liaisons douces vers l'Huisne
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage nécessaire pour l'exploitation sécurisée du camping (cheminement et locaux d'exploitation)
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées du camping vers la station d'épuration 365 000 EH « LMM_LE MANS - LA CHAUVINIÈRE - code 0472181S0016 », biofiltre, rejet à La Sarthe Pas d'anomalie apparente
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets non dangereux par la présence potentielle de 570 personnes au maximum

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Traitement paysager qualitatif du site existant et de son extension, pour créer un cadre naturel aux locataires
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emprise de 9450 m ² de parcelle agricole pour l'extension du camping. Besoin de personnel supplémentaire pour gérer le camping agrandi

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Extension du parking existant à proximité de l'entrée du camping : passage de 13 à 20 places. Les incidences sont donc très limitées

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de limiter l'impact de surface et visuel de la voiture dans le camping, les deux parkings intérieurs inutilisés existants seront supprimés. L'espace libéré sera végétalisé et mis à disposition de nouveaux emplacements tente ou camping-car. Les stationnements de l'extension seront réalisés en mélange terre/pierre enherbé afin de limiter l'usage d'enrobé et marqués dans le fond des places par un rondins de bois. La voirie secondaire desservant les emplacements camping-car face au bâtiment d'accueil/salle d'activités et de repas est supprimé et végétalisé afin de permettre l'installation d'un espace aire de jeux/guinguette. Dans l'extension, les dessertes piétonnes seront réalisées en mélange copeaux de bois, d'une largeur de 1,2m afin de limiter l'imperméabilisation des sols.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le caractère très naturel du projet, avec un fort parti paysager et la désimperméabilisation du site vont dans le sens de créer une place plus importante pour les habitats et les espèces sauvages. L'objectif du projet étant de créer un espace naturel pour que les touristes se reposent va dans le sens d'une préservation de la tranquillité des lieux. L'extension nécessitera uniquement la création de 75 m linéaires de chaussée, le reste de l'aménagement étant réversible (bungalows démontables). Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe cartographique - Notide du permis d'aménager avec plans

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LE MANS

le,

13/12/2022

Signature



